

DELIBERATION

Session ordinaire du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2021

Présents : BOUQUET Thierry - BUZARE Catherine – MONTANGON Myriam - MOLINIE Anthony - VAN SLOOTEN

Johan - DE KEYSER Frédéric

Absents : M.M LURIAU Thierry - VAN STRYDONCK Kris – Mme VEYSSIERE Reyne -

Excusés : MM. REY Michel -

Secrétaire : Mme MONTANGON Myriam

Procurations de : M. REY Michel donnée à Mme BUZARE Catherine

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote BUDGET PRIMITIF Commune et Gîtes communaux 2021,
- 2 - Taux taxes locales 2021,

Questions diverses

Début de séance :

Signature du dernier compte rendu.

Monsieur le Maire expose que Madame la Sous-Préfète l'a contacté pour l'informer sur le taux de subvention de 30 % qui sera accordé à la commune et décidé en commission d'arrondissement de Villeneuve sur Lot pour le dossier de subvention des travaux d'aménagement du Bourg. Beaucoup de dossiers ont été déposés cette année et elle a tenu à motiver la commission pour accompagner au mieux la commune. Une planification des travaux peut-être envisagée.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 195-2021

1-1 - Vote du Budget Primitif 2021 COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire, vote le Budget Primitif 2021 communal comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	36 997,00 € (+ RAR 11 236,00 €)	=	48 233,00 €
RECETTES	39 834,00 € (+ RAR 8 399,00 €)	=	48 233,00 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	150 467,00 €		
RECETTES	150 467,00 €		

Le Conseil Municipal à 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- Approuve et vote le Budget Primitif 2021 communal,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 196-2021

1-2 - Vote du Budget Primitif 2021 des Gîtes COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire, vote le Budget Primitif 2021 des gîtes communaux suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00 € (+ RAR 500,00 €) = 500,00 €
RECETTES	500,00 € (+ RAR 0,00 €) = 500,00 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	21 469,00 €
RECETTES	21 469,00 €

Le Conseil Municipal à 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- Approuve et vote le Budget Primitif 2021 des Gîtes communaux,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.2 – FISCALITE / 197-2021

2 – Vote des taxes locales du Budget 2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des impôts locaux communaux de l'année 2021 à partir des nouvelles règles fiscales 2021 et des bases d'imposition des états transmis par la Direction Départementale des finances publiques d'Agen.

Après étude des simulations d'augmentation des taux,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'augmenter de 1.5 point le taux de la taxe Foncière Bâti et de voter les taux comme suit pour l'année 2021 :

Foncier bâti :	37,91 % (taux communal et taux du département)
Foncier non bâti :	49,82 %

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Chemins ruraux : passage de l'épaveuse par l'entreprise DUFFA courant juin. Le Maire et Anthony MOLINIE feront l'inventaire des chemins concernés.

Les travaux du chemin de la Loubatière vont commencer en fin de semaine.

Le point d'apport volontaire de Las Bertenettes va être goudronné.

Le vaccibus du Département : il sera stationné le vendredi 23 avril à Courbiac et une liste de personnes âgées de + de 75 ans a été transmise aux services départementaux pour convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 13 avril 2021 à 22h00.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents